

Commune de SAINT-FRAIMBAULT (61)

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. LEROUX Éric, Maire.

Etaient présents : MM. LEROUX, CANU, COME, FOURNIER, LEROYER, LHERMITTE, FIAULT, LEDAUPHIN, JAMELOT, Mmes TARTIER, HARDY, QUINTON et CHATEL.

Était excusée : Lysandre DUBOST – Pouvoir à Stéphane LEROYER

Secrétaire de séance : Stéphane LEROYER

APPROBATION DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 JANVIER 2025

La séance du Conseil Municipal en date du 13 janvier 2025 a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

2025-007 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Comptable Public.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les comptes de gestion du Comptable de la Commune pour l'exercice 2024. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2025-008 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2024 de la Commune qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	662 331.81	Dépenses	489 118.79
Recettes	1 059 698.07	Recettes	356 179.68
Excédent de clôture	397 366.26	Déficit de clôture	- 132 939.11
		Restes à réaliser	-10 788.29
		Déficit de clôture	-143 727.40

Après la sortie de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 2024 de la Commune.

2025-009 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : RÉGIE TOURISME ET LOISIRS

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2024 du budget Régie Tourisme et Loisirs qui s'établit ainsi :

Dépenses d'exploitation	18 015.01
Recettes d'exploitation	<u>25 756.16</u>
Résultat de l'exercice	7 741.15
Excédent antérieur reporté	<u>48 468.53</u>
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2024	56 209.68

Après la sortie de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 2024 de la Régie Tourisme et Loisirs.

2025-010 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2024 du Service Assainissement qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	14 608.23	Dépenses	21 694.16
Recettes	70 214.57	Recettes	74 356.91
Excédent de clôture	55 606.34	Excédent de clôture	52 662.75
		Restes à réaliser	0.00
		Excédent	52 662.75

Après la sortie de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 2024 de l'Assainissement.

2025-011 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : LOTISSEMENT DE L'ORRIÈRE 2

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2024 du lotissement de l'Orrière 2

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	18 851.62	Dépenses	19 290.36
Recettes	18 851.62	Recettes	0.00
Déficit de clôture	0.00	Déficit de clôture	19 290.36

Après la sortie de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 2024 du Budget Lotissement de l'Orrière 2.

2025/012

2025-012 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 :
BUDGET COMMUNE

Après avoir adopté le Compte Administratif 2024 de la Commune dont les résultats se présentent comme suit :

SITUATION AU 31/12/N	FONCTIONNEMENT - Excédent	397 366.26
	INVESTISSEMENT - Déficit	- 132 939.11
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE N	DÉPENSES	206 145.77
	RECETTES	195 357.48
	EXCEDENT	- 10 788.29
INVESTISSEMENT	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 132 936.11
	RESTES A RÉALISER	-10 788.29
	DÉFICIT RÉEL	- 143 727.40
FONCTIONNEMENT	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	397 366.26
	AFFECTATION AU DÉFICIT INVESTISSEMENT (Compte 1068 Affectation du résultat)	- 143 727.40
	002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER	253 638.86

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** d'affecter la somme de 143 727.40 € à l'article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé,

- **DÉCIDE** de reporter la somme de 253 638.86 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

2025-013 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 :
BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS

Après avoir adopté le Compte Administratif 2024 de la Régie Tourisme et Loisirs dont les résultats se présentent comme suit :

Dépenses d'exploitation	18 015.01
Recettes d'exploitation	<u>25 756.16</u>
Résultat de l'exercice	7 741.15
Excédent antérieur reporté	<u>48 468.53</u>
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2024	56 209.68

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de reporter la somme de 56 209.68 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

2025-014 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 :
BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir adopté le Compte Administratif 2024 du Budget Assainissement dont les résultats se présentent comme suit :

SITUATION AU 31/12/2024	FONCTIONNEMENT - Excédent	55 606.34
	INVESTISSEMENT - Excédent	52 662.75
RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE 2024	DEPENSES	0.00
	RECETTES	0.00
	DEFICIT	0.00
INVESTISSEMENT	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	52 662.75
	RESTES A REALISER	
	Excédent REEL	52 662.75
FONCTIONNEMENT	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	55 606.34
	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER	55 606.34

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de reporter la somme de 52 662.75 € à la ligne 001 Excédent d'investissement reporté,

- **DÉCIDE** de reporter la somme de 55 606.34 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

2025-015 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 :
BUDGET LOTISSEMENT

Après avoir adopté le Compte Administratif 2024 du Budget Lotissement l'Orrière 2 dont les résultats se présentent comme suit :

Dépenses d'investissement		19 290.36
Recettes d'investissement		<u>0.00</u>
Résultat de l'exercice	-	19 290.36
Excédent antérieur reporté		<u>0.00</u>
DEFICIT CUMULE AU 31/12/2024	-	19 290.36

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de reporter la somme de 19 290.36 € à la ligne 001 déficit d'investissement reporté.

2025-016 APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le Maire commente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 18 février 2025 et soumet celui-ci à l'approbation des membres présents.

Vu le rapport de la CLECT en date du 21 février 2022 présentant les montants définitifs des transferts de charges permettant de déterminer le montant des attributions de compensation qui en découlent, les communes doivent délibérer dans les conditions de majorité qualifiées prévues à l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales pour approuver ce rapport.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées du 18 février 2025,

- **PREND ACTE** du montant de l'attribution définitive de compensation 2024 pour un montant de 337 268.28 €.

- **PREND ACTE** du montant de l'attribution provisoire de compensation 2025 pour un montant de 330 060.98 €

- **INDIQUE** que la dépense 2025 est inscrite au compte 739211 « Attribution de compensation »,

- **PREND ACTE** du montant de l'attribution de compensation provisoire éclairage public pour 2025 de 6 068.64 €.

- **INDIQUE** que la dépense est inscrite au compte 2046 « Attribution de compensation investissement »,

- **DIT** que le versement sera effectué mensuellement

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au Président de la CC Andaine-Passais.

**2025-017 VALIDATION DES ENTREPRISES
RETENUES POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE ROLAND
HÉROUIN**

M. le Maire expose au Conseil Municipal les travaux de rénovation de la Salle Roland Hérouin.

Les attributions des lots travaux sont réparties comme suit :

Lot 1 : DEMOLITION GROS-ŒUVRE : 28 287.60 € TTC à l'entreprise SAS TOMASI

Lot 2 : MENUISERIE EXTÉRIEURES ALUMINIUM : 28 305.60 € TTC à l'entreprise SARL SMA

Lot 3 : PLATRERIE ISOLATION MENUISERIE INTERIEURE : 19 945.89 € TTC à SARL GOBÉ DELARUE

Lot 4 : ELECTRICITE : 9 687.60 € TTC à l'entreprise EJS

Lot 5 : CHAUFFAGE PLOMBERIE VENTILATION : 14 393.68 € TTC à l'entreprise JANNELEC

Lot 6 : CHAPE CARRELAGE FAIENCE : 4 903.03 € TTC à l'entreprise PERRET Jérôme

Lot 7 : PEINTURE NETTOYAGE : 7 319.28 € TTC à l'entreprise SAS GERAULT

Soit un montant total de travaux de 112 842.68 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** à l'unanimité de retenir les entreprises choisies après analyse pour la rénovation de la Salle Roland Hérouin

- **AUTORISE** le Maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises et tous les documents nécessaires à ce dossier.

2025-018 PLAN DE FINANCEMENT DE LA SUPÉRETTE

Après avoir présenté le projet pour la rénovation, l'extension de la supérette, construction d'un accueil vélo et aménagement des abords et avoir recueilli l'avis des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que ce projet peut être financé par la DETR, contrat de territoire, LEADER, Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 555 966.69 HT, soit 667 160.03 €TTC.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que quatre subventions vont être sollicitées : DETR, contrat de territoire, LEADER, Conseil Départemental suivant le plan de financement ci-dessous :

DETR 30 %	166 790.01 €
Contrat de Territoire 30 %	98 493.90 €
Leader 40 %	30 400.00 €
FSCR 9 %	50 000.00 €
Fonds propres 37 %	210 282.78 €
	555 966.69 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus présenté,
- **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier et solliciter la subvention auprès des financeurs,
- **DÉLÈGUE** à Monsieur le maire l'actualisation du plan de financement notamment en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs ainsi qu' en cas de modifications du cout estimatif des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

2025-019 CONVENTION SIAEP COMAVA MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et de désigner un coordonnateur, ayant qualité de pouvoir adjudicateur, chargé de la mise en place des procédures d'achats et de mise en concurrence, dans le respect de la réglementation en vigueur et dans le cadre du marché suivant : Extension du lotissement de l'Orrière – Tranche 3 sur la commune de SAINT-FRAIMBAULT.

La Commune de SAINT-FRAIMBAULT réalise la 3^{ème} tranche du Lotissement de l'Orrière.

Le SIAEP du de Colmont, Mayenne et Varenne doit assurer la desserte du réseau d'Adduction Eau Potable et la défense incendie jusqu'à l'entrée de la 3^{ème} tranche du Lotissement de l'Orrière sur la commune de SAINT-FRAIMBAULT.

Compte tenu de l'intérêt commun, les deux maîtres d'ouvrage souhaitent une réalisation simultanée de ces travaux. Pour ce faire, les deux marchés doivent être attribués à la même entreprise de travaux ou à un groupement d'entreprises.

La formule du groupement de commandes permet une telle démarche, permettant la réalisation d'économie de mise en œuvre.

PROGRAMME TECHNIQUE DES TRAVAUX DU SYNDICAT :

Création d'une extension de réseau de 120 ml en PEHD 140 à raccorder en lieu et place de la canalisation existante (PEHD 50).

Raccordement sur la conduite existante située Rue de Comte de Tessé en remplaçant le té DN125/40 par un té DN125/125

Reprise des 2 branchements sur la nouvelle conduite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de groupement entre la commune de SAINT-FRAIMBAULT et le SIAEP COMAVA dans le cadre de la réalisation de la 3^e Tranche du Lotissement de l'Orrière.

2025-020 VENTE D'UNE TONNE À EAU ET DE FERRAILLE

M. Jérémie SIMON est intéressé pour l'achat d'une ancienne tonne à eau, il propose la somme de 800 €.

L'entreprise Benoit Métal Services est venue chercher 3 tonnes 140 de ferraille, qui est estimé à la somme de 628 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'accepter les sommes proposées et d'encaisser les paiements au compte 75888 « Autres produits divers de gestion courante ».

2025-021 PROGRAMME DE VOIRIE 2025

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offre réalisé par la CC Andaine-Passais est triennale et que le marché a été renouvelé pour 2025/2028.

Monsieur le Maire indique que le quota voirie alloué par la CC Andaine-Passais est de 1000 euros par kilomètre :

Quota 2025 : 56 558.00 € HT

Reliquat 2024 : 9 865.87 € HT

Total Quota : 66 423.87 € HT

Les membres de la Commission Voirie font les propositions de travaux suivantes :

Voies concernées	HT	TTC
Route du Pont Chenu	5 464.50	6 557.40
Crinais	252.00	302.40
La Touche	2 948.75	3 538.50
Haute et Basse Bougrie	734.40	881.28
La Hamardiére	2 372.60	2 847.12
Route du Grand Bois	765.00	918.00
VC 6 Martigny	6 550.50	7 860.60
CR 122 Ronceinture à la Rémonière	14 463.00	17 355.60
CR13 Tessé	4 935.25	5 922.30
Le Pont du Gros Chêne	14 434.00	17 320.80
Raidevin	1 240.00	1 488.00
Les Bouillons	489.60	587.52
L'Essart	601.50	721.80
Rue la Vesdière	6 849.00	8 218.80
Rue de la Briqueterie	1 516.50	1 819.80
La Barrabrie	2 888.50	3 466.20
	66 505.01	79 806.12

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de retenir les travaux ci-dessus présentés pour l'année 2025 pour la somme de 66 505.10 €

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la CC Andaine-Passais.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Date prochain conseil** : 14 avril

- **Date commission des finances** : 7 avril à 20 h

- **Modification collecte OM :** Suppression des points d'apports volontaires, passage en porte à porte. Augmentation du recours au compostage. Le projet a pour objectif un passage hebdomadaire pour le tri sélectif avec fournitures de bacs jaunes et un passage à la quinzaine pour les ordures ménagères avec fournitures gratuites de sacs transparents.

- **Maison meublée de tourisme :** De plus en plus de logements sont achetés dans la commune à des fins touristiques, ce qui occasionne moins d'offres de logements permanents. Une réflexion est entamée afin d'endiguer ce phénomène.

- **Litige ANACLETO :** Courrier recommandé reçu du tribunal administratif de Caen - proposition d'une médiation.

- **Travaux TE61 :** Travaux de sécurisation des lignes prévus en 2025 secteur Ronceinture- Rémonière.

- **Adressage :** Commande de panneaux passée, pose par les agents municipaux et remise d'un courrier avec la nouvelle adresse. A charge des habitants de faire les modifications administratives sous 1 mois.

- **Enquête village d'avenir :** Parution sur Facebook et sur intra-muros. Des affiches et enquêtes papier ont été distribuées chez les commerçants et au club des aînés. Notre journal communal paraîtra la semaine prochaine avec l'affiche à l'intérieur.

- **SPL/ buvette :** Une rencontre est prévue avec la directrice

- **Rencontre DDETSPP** avec M. Landais, Directeur, en vue du recrutement d'un emploi CUI PEC.

- **Conseil d'école :** Pas de changement d'effectif en vue ni de fermeture de classe

QUESTIONS ORALES

- Le Contrôle périodique des poteaux incendies devient à la charge de la Commune alors que précédemment géré par le Département et le SDIS61. Des devis sont en cours de réalisation.

- Nuit blanche du 07 et 08 Juin 2025. Visio de préparation avec Paris 16^{ème}

La séance est levée à 23h00

Le Secrétaire

Le Maire

LEROYER Stéphane

LEROUX Éric

2025/020

CANU Emmanuel

CHATEL Laëtitia

COME Michel

FIAULT Franck

FOURNIER Hubert

HARDY Estelle

JAMELOT Jean-François

LEDAUPHIN Jérôme

LHERMITTE Yvon

QUINTON Véronique

TARTIER Christine